



Agence pour la lutte contre la fraude à l'assurance

La lutte contre la fraude



Frédéric NGUYEN KIM

www.alfa.asso.fr

Programme

- **Éléments contextuels et enjeux**

- *Organisation professionnelle de la lutte contre la fraude*
- *Quel(s) rôle(s) pour les commissaires d'avaries ?*

Introduction

Rappel historique

- *La fraude à l'assurance, un phénomène pas spécialement récent...*
 - *Première escroquerie constatée en matière d'assurance maritime : la « **baraterie** »*
 - *Généralisation de l'assurance incendie au 19 siècle et apparition des incendies frauduleux*
 - *Seconde moitié du 19ème siècle (**1864**) : procès du médecin **Couty de la Pommerais** : assurance décès*

Éléments de définition

- Bien que la fraude à l'assurance ne soit pas un phénomène récent, il n'existe pas de définition légale ou réglementaire de la notion.
 - *des références légales existent : article L.113-8 du Code des assurances, articles 313-1 à 313-3 du Code pénal ;*
 - *une définition issue de la pratique :*

« un acte ou une omission volontaire permettant de tirer un profit illégitime d'un contrat d'assurance »

- Contractuellement, la fraude est appréhendée sous l'angle de la fausse déclaration sur les causes, circonstances et conséquences d'un sinistre. La fraude est alors sanctionnée par la **déchéance**.

Pourquoi lutter contre la fraude à l'assurance ?

Raisons éthiques

- Contraire à la loi
- Destruction de la notion de mutualité
- Coût de la fraude supporté par l'ensemble des assurés honnêtes

Raisons économiques

- Augmentation des prix de revient des produits d'assurances
- Handicap à l'innovation et à la concurrence entre assureurs

Le contexte lié à un certain nombre de normes internationales comme par exemple Solvabilité 2 est également de nature à inciter les assureurs à lutter ou à mieux lutter contre la fraude.

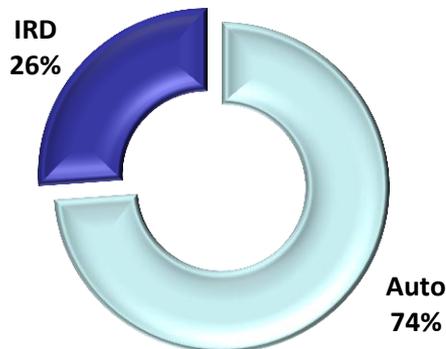
Les enjeux financiers

- L'estimation de la fraude repose historiquement sur un chiffre fourni par le CEA au début des années 90 qui représentait **6%** des encaissements IARD.
- A l'époque, la FFSA avait largement communiqué dans les médias le chiffre de **12 milliards de francs en 1995** soit **1,82 milliard d'euros**.
- Depuis ALFA communique sur la base d'une estimation du coût de la fraude de l'ordre de **2,5 milliards d'euros par an en assurance IARD** soit **5%** des encaissements de primes au titre de ce marché.

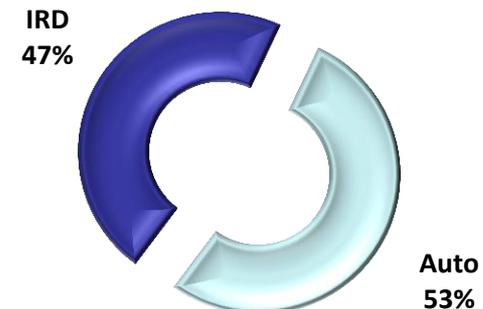
Lutte contre la fraude : résultats 2011

- L'analyse macroscopique porte pour l'année 2010 sur **71,5%*** du marché IARD et sur **71,6%*** pour l'exercice 2011.
 - **En 2010** : **27 918** fraudes ont été démontrées représentant **146 190 183 €** d'enjeux financiers.
 - **En 2011** : **35 042** fraudes (+25%) ont été dénombrées lesquelles représentent **168 047 449 €** (+15%) d'enjeux financiers.

Répartition des dossiers frauduleux en 2011



Répartition des enjeux financiers en 2011



Quelles sont les nouvelles pratiques frauduleuses ?

▪ Compte tenu des difficultés pour mesurer avec précision le phénomène, son observation essentiellement **qualitative** met en exergue une réelle évolution dans :

- **les pratiques mises en œuvre par les fraudeurs :**

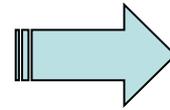
- ✓ *fraude en bande organisée ;*
- ✓ *internationalisation ;*
- ✓ *fraude documentaire.*

- **les caractéristiques des fraudeurs et des personnes impliquées :**

- ✓ *implication de professionnels ;*
- ✓ *fraudeurs d'une même communauté d'intérêts.*

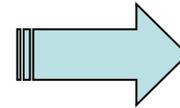
Mesure et évolution du phénomène

Fraudes en bande organisée



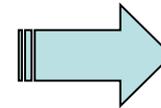
Automobile : sinistres provoqués, aggravation des dommages
Prévoyance : faux sinistres en série

Professionnalisation/
Internationalisation



Automobile : « exportation » de véhicules (Europe / Afrique)
Prévoyance : faux décès à l'étranger, mutilation volontaire
Vie : usurpation d'identité

Banalisation
+ fraudes « *malgré soi* »



Automobile : faux TNI, incendies, faux vols et aggravations volontaires)
Habitation : exagération frauduleuse + RC arrangée
Santé : optique et faux arrêts maladies

Programme

- *Éléments contextuels et enjeux*

- **Organisation professionnelle de la lutte contre la fraude**

- *Quel(s) rôle(s) pour les commissaires d'avarie ?*

L'Agence pour la Lutte contre la Fraude à l'Assurance

- **Créée en 1989** à l'initiative notamment de la FFSA et du GEMA, ALFA est **une association « loi de 1901 »**.
- Qu'il s'agisse d'un adhérent à la FFSA ou au GEMA, d'une mutuelle relevant du Code de la mutualité ou encore d'une institution de prévoyance, **toute entreprise d'assurance a la possibilité d'adhérer à ALFA.**
- A ce jour, plus de **260 entreprises d'assurances** « Vie » et « IARD » adhèrent à ALFA.
- Environ **850** collaborateurs ont été désignés par leurs entreprises comme « correspondants anti-fraude ».
- ALFA est administrée par un **Conseil composé d'assureurs** (11 adhérents et 2 représentants pour la FFSA et le GEMA).

Les principales missions d'ALFA

- ⇒ **Promouvoir** la lutte contre la fraude à l'assurance,
- ⇒ **Apporter un service efficace** à la profession par la gestion d'outils spécifiques,
- ⇒ **Coordonner les enquêtes** avec multiplicité d'assureurs impliqués,
- ⇒ **Acquérir et restituer l'expérience** déduite de l'ensemble des enquêtes menées notamment à travers **la sensibilisation des acteurs concernés.**

ALFA constitue une interface
entre les assureurs et les pouvoirs publics
notamment ceux en charge de la police judiciaire

Les moyens d'ALFA

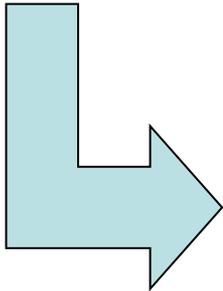
- Une organisation articulée autour de **3** pôles : gestion, coordination, technique.
 - **9 collaborateurs** dont certains sont spécialisés ou experts dans leur domaine : coordinateurs d'enquêtes, juristes ;
 - Des **outils** : un site Internet professionnel sécurisé et des applicatifs dédiés à la lutte contre la fraude : Messagerie / Annuaires / Fichier « fraudeurs » (plus renseigné) ;
 - **Des enquêteurs privés indépendants (106 au 1^{er}.01.2012)** dont les compétences en matière d'investigation dans le domaine de l'assurance sont certifiées par AFNOR Certification.

Le pôle gestion

- **Domaines d'intervention :**
 - *Administration générale des outils et gestion des accès ;*
 - *Pilotage et gestion de la messagerie ;*
 - *Gestion des réquisitions judiciaires et des demandes des services publics ;*
 - *Mise en œuvre du processus de certification des enquêteurs – Secrétariat du Comité de certification ;*
 - *Assistance aux adhérents en matière d'enquête.*

Le site Internet

- Un site dit « grand public » fournissant une information générale sur la fraude et ses sanctions ;
- Un espace professionnel destiné aux correspondants anti-fraude et aux enquêteurs d'assurances certifiés.



- **partie informative** (études, bulletins de jurisprudence, notes, guides et recommandations professionnelles, etc...)
- **applicatifs** : messagerie, annuaires, FEI

Les enquêteurs d'assurances

- **106** enquêteurs certifiés **Afnor certification** sont répartis sur l'ensemble du territoire national (donnée au 01^{er} janvier 2012).
- Des enquêteurs **généralistes** et des enquêteurs **spécialisés** :

Incendie, transports, financier

Assurances de personnes + corporel IARD

Une certification de compétence obligatoire pour figurer dans l'annuaire mis à disposition des assureurs.

Pôle technique

■ *Domaines d'intervention :*

- *Les études techniques et/ou juridiques ;*
- *La sensibilisation et la formation des collaborateurs des adhérents ;*
- *Les études statistiques et le pilotage ;*
- *L'assistance technique (assureurs, enquêteurs et services publics) ;*
- *L'animation des groupes de liaison et de réflexion ;*
- *La conduite des projets informatiques ALFA.*

Le pôle coordination

- **Information** : assureurs, services publics, tiers (assurés, médias).
- **Conseil** : évaluation - Procédure pénale / procédure civile.
- **Synthèse** : recenser les faits de même nature, état de l'activité d'un fraudeur.
- **Aide à l'investigation** : relations avec les enquêteurs privés et les CAF ; **recherches à l'étranger** ; accès aux fichiers et bases de données professionnelles.

Programme

- *Éléments contextuels et enjeux*
- *Organisation professionnelle de la lutte contre la fraude*

- **Quel(s) rôle(s) pour les commissaires d'avaries ?**

Quel(s) rôle(s) pour les commissaires d'avaries ?

■ Problématiques :

- ✓ Les tendances observées en matière de fraude témoignent d'une activité **internationale** avec des flux transfrontaliers en net développement ;
- ✓ Existence d'une obligation de vigilance pour les assureurs en matière de **lutte contre le blanchiment de capitaux** ;
- ✓ Les **démarches et vérifications** supposent de plus en plus des déplacements lointains sans véritable connaissance du tissu local, de l'environnement légal et réglementaire ;
- ✓ ALFA ne dispose pas d'interlocuteurs dans de nombreux pays où des démarches sont pourtant à effectuer.

Quel(s) rôle(s) pour les commissaires d'avaries ?

■ Rôle général des différents intervenants :

Assureurs

- Décisionnaire et coordinateur
- Il définit au cas par cas les missions des intervenants

Experts

- **Détection d'indices de fraude**
- **Rôle de conseiller technique et de prescripteur**

Enquêteurs

- Vérification des conditions de survenance du sinistre et des déclarations
- Formalisation de constatations
- Investigations techniques et environnementales

Quel(s) rôle(s) pour les commissaires d'avaries ?

Prévention et veille

- *Le signalement des dossiers exposés au risque de fraude à l'assureur concerné dans le cadre normal de leurs interventions :*
 - ✓ *transmission systématique des éléments de doute*
- **En dehors de toute mission, une veille générale avec remontée d'informations en relation avec d'éventuelles fraudes**

Missions spécifiques

- Dans le cadre de suspicions de fraude, ALFA souhaiterait mettre en place au profit de ses adhérents un réseau de « correspondants » à l'international.
- **Des missions spécifiques pourraient leur être confiées dans ce cadre :**
 - *Recueil d'informations ;*
 - *Vérifications approfondies ;*
 - *Lien avec les autorités administratives le cas échéant.*

Quel(s) rôle(s) pour les commissaires d'avaries ?

- **Blanchiment de capitaux et vigilance** : Compte tenu de la nature de leur intervention, les commissaires d'avaries doivent se montrer vigilants au regard d'une éventuelle opération de blanchiment (*risques induits par le lien existant entre la fraude et le blanchiment de capitaux en matière de sinistres IARD*).

**Tout élément de doute doit être
porté à la connaissance
de l'assureur.**

Merci de votre attention

ALFA

1, rue Jules LEFEBVRE

75431 PARIS CEDEX 09

Tel : 33 (0)1 53 21 50 50

contact@alfa.asso.fr